

Appel à projet artistique

**Exposition d'œuvres d'art contemporain
dans le parc du château
de juin à octobre 2026**

Le Château de Bouthéon

La commune d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire et gestionnaire du site du Château de Bouthéon depuis 1995. L'ouverture au public date de 2007.

Le site est composé, d'une part, du château avec un parcours de visite sur la Loire et des expositions temporaires, et d'autre part, de son parc avec des animaux des terroirs et des espaces cultivés.

Tout au long de l'année, des animations et manifestations y sont proposées sur différentes thématiques.

L'établissement est également ouvert aux entreprises pour la location d'espaces de séminaires et de réceptions.



E. Viou

Thématiques

De juin à septembre 2026, la halle située dans le parc du château accueillera une exposition basée sur le livre **Pouvoirs sauvages** de Thierry Chevrier qui invite à explorer les talents extraordinaires de notre faune locale.



*Voir l'invisible, entendre l'inaudible,
sentir ce qui nous échappe,
leurs dons uniques nous dévoilent une réalité fascinante.*
T. Chevrier

La ou les installations artistiques proposées par les artistes candidats devront ainsi faire sens avec cette thématique de la faune sauvage locale.

Il est possible, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, de travailler non pas sur une seule structure monumentale mais sur plusieurs éléments formant un parcours sur le site.

De plus, il paraît nécessaire de fournir aux équipes du château suffisamment d'informations sur la démarche de l'artiste afin de pouvoir offrir un contenu de médiation à ses publics.



Emplacements disponibles

Les structures devront être facilement visibles du public et si possible, avant même l'accès payant. Les abords du château et de la halle sont donc à privilégier.

Les candidats sont invités à adapter leurs propositions aux caractéristiques de chaque espace. Dimensions des emplacement communicables sur demande à l'adresse de contact indiqué.



Jardins à la française

Halle



Cour d'Honneur

Jardin



Contraintes

Les espaces extérieurs au château apparaissent à première vue potentiellement suffisamment vides pour l'installation des structures. Cependant, il est important de prendre en compte le fait que ces espaces sont très régulièrement utilisés et ce, à diverses fins.

Ainsi, il s'avère indispensable de prendre en compte la bonne circulation des publics (particulièrement nombreux à cette période de l'année) et notamment des groupes mais aussi celle des véhicules des agents techniques (soigneurs animaliers et jardiniers). L'accès aux enclos des animaux doit ainsi rester libre en permanence et l'entretien des espaces verts (tonte, taille bordure...) facilité.

L'installation et le démontage de l'oeuvre sont à la charge exclusive de l'artiste, qui devra prévoir l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires. Aucun équipement ne sera mis à disposition. Les modalités d'intervention sur site seront définies avec l'équipe du château en amont de l'installation.

Sécurité et entretien des œuvres

L'oeuvre devra être accessible au plus grand nombre et ne comporter aucun danger pour les visiteurs.

L'oeuvre devra résister à une exposition de 4 à 5 mois en pleine nature. L'oeuvre et ses matériaux devront résister aux intempéries et variations météorologiques.

La commune d'Andrézieux-Bouthéon ne pourra pas être portée responsable juridiquement, financièrement, ou sur tout autre aspect, des éventuelles dégradations commises sur tout ou partie de l'oeuvre pendant le temps de conception et d'exposition.

Objectifs des œuvres attendus

- Valoriser un environnement naturel, fruit d'une histoire et d'un territoire
- Sensibiliser le grand public à la richesse du site, des patrimoines naturels et culturels présents
- Faire découvrir ces patrimoines au travers d'un regard artistique.
- Susciter l'imaginaire et la curiosité du public.

Budget

L'enveloppe totale allouée à ce projet est de 10 000 € maximum pour la création et l'installation de 3 œuvres minimum qui devront rester sur le site durant toute la période. Il est possible de ne proposer qu'une seule œuvre avec une enveloppe réduite d'autant.

La présence de l'artiste est requise lors de l'inauguration et pour une manifestation au moins de juin afin de présenter les œuvres et sa démarche artistique au public.

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas remboursés.

A l'issue de la période, l'artiste pourra récupérer son ou ses œuvres, et en disposer librement.

Mode de sélection des oeuvres

L'artiste sera retenu sur dossier par un jury.

Le jury se réunira début avril. La désignation de l'artiste se fera après cette date. L'ensemble des candidats seront informés de la décision du jury avant fin avril 2026.

Les critères de sélection seront les suivants : respect du thème, respect du cahier des charges, motivation du candidat, compréhension du projet par le candidat, adéquation du projet artistique avec le projet du Parc.

Une convention fixera les modalités de réalisation et de paiement, ainsi que les dates précises d'installation et des restitutions des œuvres, définies en concertation avec l'artiste retenu.

L'artiste devra obligatoirement être enregistré à l'URSSAF en tant qu'artiste-auteur et règlera directement le paiement des charges sociales.

Communication

L'artiste sera aussi amené à rencontrer et à répondre aux questions des journalistes (presse, radio...). La ville d'Andrézieux-Bouthéon fera la promotion des œuvres dans la presse écrite et audiovisuelle.

L'artiste sélectionné devra fournir rapidement des éléments de biographie et une esquisse de son projet pour la mise en œuvre de la promotion de l'évènement.

Un panneau de présentation sera placé à proximité de l'œuvre, permettant ainsi au public de la découvrir.

Droits photographiques

L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste. Les droits photographiques sont cédés gratuitement pour la promotion de l'évènement, durant le temps d'exposition de l'œuvre et pour la promotion et la diffusion ultérieure des activités du Château de Bouthéon et plus largement de la ville d'Andrézieux-Bouthéon (site internet, affiches, réseaux sociaux, revue et journaux...).

L'artiste s'engage à céder gratuitement les droits des photos qui constitueront les fonds photographiques de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Assurance et responsabilité

L'artiste installera l'œuvre à son emplacement sous sa propre responsabilité et veillera à la sécurité de son entourage. L'artiste sélectionné devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tous documents nous assurant de sa protection sociale.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 1er avril, uniquement par mail au château de Bouthéon : contact@chateau-boutheon.com

Le dossier sera constitué des pièces suivantes rédigées en français :

- Un dossier des travaux antérieurs (visuels) : fichiers PDF ou JPG uniquement, 10 images maximum, poids total de l'envoi limité à 10 Mo
- Justificatif du rattachement à l'Urssaf, comme artiste-auteur
- Une note d'intention : description de la démarche artistique
- Une fiche technique détaillée présentant les besoins logistiques nécessaires au montage.

Organisation et contact

L'artiste pourra venir visiter le parc aux heures d'ouverture habituelles (consulter les horaires sur chateau-boutheon.com, sur demande préalable (pour bénéficier de la gratuité).

Pour tout renseignement, adressez un mail à : contact@chateau-boutheon.com

